



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

AVIS SUR LE MANQUE DE QUALITÉ DES REVÊTEMENTS DE SOL DE LA PLACE DE BROUCKÈRE

25 février 2019

La Commission, réunie le 25 février 2019, a approuvé à l'unanimité l'avis suivant suite à une proposition de sa section Modes Actifs.

Alertée par des plaintes des usagers, la section et la Commission ont pris connaissance des mesures de confort des nouveaux revêtements de sol de la Place De Brouckère. Le Centre de Recherches routières (CRR) a mesuré la planéité et la glissance des revêtements.

Le revêtement en pierres bleues clivées devant les cinémas obtient une cote fortement insuffisante de confort/planéité (2/10) et une cote d'adhérence de 0,54/1. Outre l'absence de confort, ce revêtement augmente le risque de chutes.

A la demande de Bruxelles Mobilité, le CRR a étudié la possibilité de modifier et/ou traiter le matériau posé afin d'en améliorer suffisamment le confort. La conclusion du CRR est qu'une modification de la pose ou un traitement des pierres n'améliorerait pas la qualité du revêtement de telle sorte que ce dernier obtienne une cote minimale d'accessibilité de 8/10 (norme Good Move).

Ce même revêtement est en cours de placement devant l'Hôtel Métropole.

Le CRR a mesuré les qualités des autres matériaux de la zone piétonne et plusieurs d'entre eux ont de bons résultats.

Exemples :

- les pierres bleues de la zone prévue pour la circulation motorisée Boulevard Anspach reçoivent des cotes de confort 9,1/10 et d'adhérence 0,91/1.
- le revêtement en granit devant le centre administratif a une cote de confort de 10/10 et d'adhérence de 0,86/1.

Le rapport complet est disponible auprès de Bruxelles Mobilité (Direction Stratégie).

La Commission signale aussi que dans son avis du 23/2/2015 sur « le redéploiement des places et des boulevards du centre prévu par la Ville de Bruxelles », elle avait déjà attiré l'attention sur ce point, écrivant que *Concernant le nouvel aménagement des boulevards, la planéité et la rugosité des revêtements sont essentielles pour assurer le confort et la sécurité des usagers. L'évolution des revêtements dans le temps doit aussi être prise en compte dès à présent.*

La Commission demande le remplacement des revêtements de pierres bleues clivées, situés dans les zones circulées par les piétons, par des revêtements qui respecteront l'accessibilité pour tous.

La Commission demande l'organisation d'une réunion avec les acteurs concernés par le chantier De Brouckère, afin d'y rétablir l'accessibilité pour tous dans toutes les zones circulées par les piétons.

La Commission demande aussi que ce projet soit utilisé comme étude de cas, pour comprendre les causes de cette situation, en tirer les leçons et éviter qu'elle ne se reproduise dans les projets futurs.

La Commission regrette que de nombreux autres points de non-respect de l'accessibilité des PMR (rehausse des portes d'entrée, dalles podotactiles, poubelles inaccessibles, trop grands interstices des avaloirs...), pourtant mentionnés par la Section Modes actifs de la Commission et par les associations dès l'origine du projet, n'aient pas été pris en compte.

